

République Française
COMMUNE DE
SIGEAN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

présents : 21
votant : 27
en exercice : 27

L'an deux mille onze
le jeudi 21 avril à 19H00

Le Conseil Municipal de SIGEAN
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger COMBES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 14 avril 2011.

Présents : Roger COMBES, Maire ; Liliane KHLOUDEEFF ; Roger MIAILHE ; Gérard PI ; Gilles DANJARD, Nadine SANJUAN ; Jean-Pierre CIRES ; Agnès BARADON ; Bernadette BRUIN ; Constantino MUNOZ ; Claude GINIES ; Jérôme JURADO ; Béatrice ARMANGUE ; Nadine TOLEDO ; Conception BAUDOIN ; Brigitte CARBOU ; Jacques MOURRUT ; Zina VIARD ; Michel JAMMES ; Serge LALLEMAND ; Marcel CAMICCI.

Représentés : Ida FERRERES par Gilles DANJARD ; Fabrice MARTINEZ par Gérard PI ; Christophe CATHALA par Roger COMBES ; Corine OMS par Nadine SANJUAN ; Brigitte CAVERIVIERE par Zina VIARD ; Didier MILHAU par Jacques MOURRUT.

Madame Agnès BARADON est désignée secrétaire.

En préambule, R. COMBES soumet à l'approbation du conseil le compte-rendu de la séance du 1^{er} mars 2011.

J. MOURRUT rappelle son intervention relative à la demande de documents, sans réponse à ce jour. Il estime que ces documents auraient dû être transmis avant le 1^{er} avril.

R. COMBES répond que la transmission de ces documents est prévue à la fin de la présente séance.

J. MOURRUT revient sur le problème de fournitures scolaires payées par certains parents alors qu'il y a une somme restante au compte administratif 2010.

R. COMBES rappelle le démenti, l'année dernière, du directeur de l'école primaire (erreur d'un enseignant).

Il est étonné de l'attitude de cet élu qui n'en a pas référé au directeur.

Il confirme que les parents n'ont rien à payer.

J. MOURRUT rappelle un conseil municipal relatif au vote d'un avenant avec Véolia-Eau et conteste les propos tenus dernièrement.

Il demande des informations sur le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) suite au conseil du 15 janvier dernier.

Le conseil approuve ensuite le compte-rendu.

J. MOURRUT, Z. VIARD, M. JAMMES, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU, s'abstiennent.

I FISCALITE : Taux communaux 2011.

R. MIALHE, adjoint au Maire délégué aux finances rappelle le contexte de la fiscalité pour 2011 :

- Réforme de la fiscalité.
- Incertitudes sur le produit fiscal attendu.
- Transferts de fiscalité entre collectivités et Etat.
- Revalorisation des bases de 2 % par l'Etat.

R. MIALHE propose, pour 2011, de ne pas augmenter les taux communaux d'imposition.

S. LALLEMAND fait remarquer qu'il sera difficile de solliciter le soutien financier du Conseil Général.

R. MIALHE confirme que la perte de la clause générale de compétence pour le Conseil Général réduit les domaines d'intervention.

J. MOURRUT demande ce que devient la part de l'Etat dans la fiscalité.

R. MIALHE répond qu'elle est globalisée dans le nouveau dispositif qui est complexe.

Le conseil approuve ensuite à l'unanimité le maintien des taux comme suit :

▪ Taxe d'habitation :	24,90 %
▪ Taxe foncière (bâti) :	23,58 %
▪ Taxe foncière (non bâti) :	85,84 %
▪ Cotisation Foncière des Entreprises :	28,95 %

II FINANCES PUBLIQUES : Comptes de Gestion 2010 / Receveur Municipal.

R. MIALHE soumet à l'approbation du conseil les comptes de gestion du receveur municipal. Ces comptes sont constitués de toutes les opérations constatées au titre de la gestion de l'exercice 2010.

Il précise qu'ils sont en conformité avec les comptes de l'ordonnateur tenus en Mairie.

Le conseil approuve les comptes de gestion suivants :

- Budget Général : J. MOURRUT, Z. VIARD, M. JAMMES, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU, S. LALLEMAND, M. CAMICCI s'abstiennent.
- Budget Crèche : J. MOURRUT, Z. VIARD, M. JAMMES, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU s'abstiennent.
- Budget Eau/Assainissement : J. MOURRUT, Z. VIARD, M. JAMMES, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU, S. LALLEMAND, M. CAMICCI s'abstiennent.

R: Monsieur Le Maire passe la présidence de l'assemblée à R. MIALHE, maire-adjoint, et se retire avant le point suivant qui concerne l'examen des comptes administratifs 2010.

III FINANCES PUBLIQUES : Comptes administratifs 2010.

R. MIALHE présente les différents comptes administratifs.

- **C.A. Budget Général M.14 :**

En fonctionnement, les charges à caractère général sont en diminution. Les dépenses relatives au personnel communal restent conséquentes. Les recettes progressent de plus de 10 % suite à la vente du local communal situé route de Portel. Les impôts et taxes et les dotations de l'Etat constituent les principales recettes.

En investissement, le montant des dépenses réalisées s'élève à 2 252 333 €.

Le conseil approuve le compte administratif du budget général pour l'année 2010.

J. MOURRUT, Z. VIARD, M. JAMMES, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU, S. LALLEMAND, M. CAMICCI s'abstiennent.

- **C.A. Budget Crèche M.14 :**

Ce compte est équilibré en fonctionnement à 274 465,72 € avec une subvention d'équilibre du budget général de 127 464,49 €.

R. MIALHE fait remarquer la baisse de cette subvention en raison d'un taux d'occupation en hausse.

Le conseil approuve ce compte administratif.

J. MOURRUT, Z. VIARD, M. JAMMES, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU s'abstiennent.

- **C.A. Budget Eau-Assainissement M.49 :**

R. MIALHE indique que ce budget a diminué en 2010, suite à la fin de la construction de la station d'épuration.

J. MOURRUT fait remarquer l'importance du capital restant dû en l'absence de participation financière de Véolia-Eau.

Le conseil approuve ensuite ce compte administratif.

J. MOURRUT, Z. VIARD, M. JAMMES, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU, S. LALLEMAND, M. CAMICCI s'abstiennent.

IV FINANCES PUBLIQUES : Affectation des résultats de l'exercice 2010.

R. COMBES reprend la présidence de l'assemblée et propose l'affectation des résultats de l'exercice 2010.

- **Budget Général M.14 :**

L'excédent à affecter est de :

713 010,31 €

J. MOURRUT relève que la hausse de l'excédent 2009 avait été mise en avant contrairement à la baisse (-11%) de 2010.

R. MIALHE indique que l'excédent proposé est aussi une preuve de bonne gestion.

Le conseil approuve cette affectation.

J. MOURRUT, Z. VIARD, M. JAMMES, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU, S. LALLEMAND, M. CAMICCI s'abstiennent.

▪ Budget Crèche M.14 :

Ce budget annexe est à l'équilibre parfait et il n'y a ni déficit ni excédent à affecter.

Le conseil approuve les résultats présentés.

J. MOURRUT, Z. VIARD, M. JAMMES, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU s'abstiennent.

▪ Budget Eau-Assainissement M.49 :

L'excédent 2010 s'élève à :

140 653,34 €

J. MOURRUT rappelle la subvention de 100 000 € versée à ce budget en 2010.

Le conseil approuve ensuite cet excédent.

J. MOURRUT, Z. VIARD, M. JAMMES, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU, S. LALLEMAND, M. CAMICCI s'abstiennent.

V FINANCES PUBLIQUES : Budget Primitif 2011 / Budget Général – M.14.

R. MIALHE rappelle que le projet de budget 2011 a été transmis préalablement à tous les élus.

En fonctionnement, il indique que la prévision des dépenses est de 8 %, mais fait remarquer le montant du reversement de fiscalité (383 302 €) au profit du F.N.G.I.R..

Les charges à caractère général augmentent de 4 %, l'inflation expliquant pour partie cette hausse.

Un crédit en augmentation de plus de 5 % est proposé pour les charges de personnel à cause du glissement vieillesse technicité (G.V.T.) et de la prévision d'embauche d'un cadre A.

J. MOURRUT demande des précisions sur le coût de cette embauche et si elle est destinée au service administratif.

R. MIALHE répond que le coût est de 30 000 € à 35 000 € par an et confirme que l'emploi est destiné à renforcer le service administratif.

S. LALLEMAND exprime son désaccord sur l'affectation des crédits dans ce projet de budget.

M. JAMMES indique qu'il ne participe pas au vote.

Le conseil approuve ensuite les dépenses de fonctionnement.

J. MOURRUT, Z. VIARD, M. JAMMES, B. CAVERIVIERE,
D. MILHAU votent contre.

Pour les recettes de fonctionnement, R. MIAILHE revient sur les produits de la fiscalité en hausse, mais rappelle le reversement à l'Etat au titre du F.N.G.I.R..

Les dotations de l'Etat n'augmentent pas, conformément à la Loi de Finances.

Le Conseil approuve ensuite les prévisions de recettes proposées.

J. MOURRUT, Z. VIARD, M. JAMMES, B. CAVERIVIERE,
D. MILHAU, S. LALLEMAND, M. CAMICCI votent contre.

Pour la section d'investissement, le financement de cette section est équilibré avec une prévision d'emprunt de 550 000 €, assurant une stabilité de la dette communale.

J. MOURRUT demande si la justification du crédit de 410 000 € à l'article 21318 est le projet d'acquisition d'E.D.F.. Il dit que la vente d'un immeuble communal aux Ets Viver a été motivée par une volonté de désendetter la commune.

R. MIAILHE fait part de sa satisfaction d'avoir permis la pérennisation d'une entreprise.

J. MOURRUT remarque la liste des subventions attribuées aux associations et dit que malgré l'excédent, il y aurait eu des refus de subvention.

R. MIAILHE précise que les choix ont été faits en tenant compte de cet excédent.

Le conseil approuve ensuite la section d'investissement.

J. MOURRUT, Z. VIARD, M. JAMMES, B. CAVERIVIERE,
D. MILHAU votent contre.

VI FINANCES PUBLIQUES : Budget Primitif 2011 / Budget Eau-Assainissement – M.49.

R. MIAILHE présente le projet de ce budget annexe qui s'équilibre en fonctionnement à 240 653 €.

L'investissement est équilibré à 585 852,21 € avec une prévision d'emprunt de 100 000 €

Des travaux sur le réseau d'assainissement sont à réaliser en cours d'année.

Le conseil approuve ensuite ce projet de budget M.49.

S. LALLEMAND et M. CAMICCI votent contre

J. MOURRUT, Z. VIARD, M. JAMMES, B. CAVERIVIERE,
D. MILHAU s'abstiennent.

VII FINANCES PUBLIQUES : Budget Primitif 2011 / Budget Crèche – M.14.

Ce projet de budget, qui n'est constitué que de fonctionnement, est équilibré à 290 740 €.

La subvention du budget général à prévoir s'élève à 155 840 €.

Le conseil approuve ce budget.

J. MOURRUT, Z. VIARD, M. JAMMES, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU, S. LALLEMAND, M. CAMICCI s'abstiennent.

VIII FINANCES PUBLIQUES : Délégation de pouvoir au Maire pour la réalisation d'emprunt :

- **Budget Général M.14 / 2011.**

- **Budget Eau-Assainissement M.49 / 2011.**

R. MIAILHE propose d'autoriser le Maire à réaliser les emprunts nécessaires pour les budgets M.14 et M.49, dans la limite des crédits votés.

J. MOURRUT demande des informations sur les emprunts.

R. MIAILHE répond que les informations seront fournies en temps opportun.

Le conseil approuve ensuite à l'unanimité cette proposition.

IX CLASSES TRANSPLANTEES : Ecole Primaire communale.

R. COMBES indique que l'école primaire a présenté un projet de classes transplantées et de diverses sorties pour un montant global de 18 694 €.

Il propose d'attribuer une aide de 6 000 € pour l'ensemble des projets de l'école.

Le conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

X CONVENTION DE PARTENARIAT : Accueil P.G.S.I. / Gendarmerie Nationale.

R. COMBES propose de renouveler le partenariat financier avec certaines communes voisines pour accueillir un détachement de gendarmerie nationale en période estivale.

Le conseil approuve l'attribution d'une participation de 10 500 € pour cette action.

J. MOURRUT, Z. VIARD, M. JAMMES, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU votent contre.

XI TARIFS MUNICIPAUX : Logements communaux.

R. COMBES rappelle que le tarif des loyers communaux n'a pas augmenté depuis le 1^{er} janvier 2009. Il fait remarquer que ces tarifs sont peu élevés compte-tenu des logements proposés, dont certains ont été rénovés.

Il propose d'augmenter ces loyers de 10 % au 1^{er} juin 2011.

J. MOURRUT demande des précisions sur la légalité de cette augmentation.

R. COMBES rappelle que ce ne sont pas des logements sociaux.

Le conseil approuve à l'unanimité cette augmentation des loyers.

XII TRAVAUX : Projet de restauration du « Calvaire ».

L. KHLOUDEEFF présente le projet de restauration du « Calvaire » situé route de Portel. Elle rappelle que ce site est cher au cœur des Sigeannais et mérite une attention particulière en raison de son passé historique et archéologique. Ceci a motivé ce projet de réfection qui, par la voie de l'insertion, peut permettre de donner du travail à des personnes sans emploi.

Les principaux travaux seraient la remise en état des différentes stations ainsi que la réfection des murs extérieurs.

Ils s'effectueraient en partenariat avec la C.C.C.M., le Plan Local d'Insertion et d'Emploi (P.L.I.E.) et Narbonne Insertion (N.I.).

Une subvention de 30 000 € serait à attribuer au P.L.I.E..

Le chantier, d'un montant estimé de 105 000 €, pourrait démarrer le 1^{er} juillet prochain.

Le Conseil Général de l'AUDE et le Fonds Social Européen complètent les financements de l'Etat au titre des contrats aidés.

Le conseil approuve à l'unanimité le projet de restauration du « Calvaire » et autorise le Maire à signer les conventions avec le P.L.I.E. et N.I..

XIII FONCIER : Projet d'acquisition immeuble E.D.F. / Avenue de Port-La-Nouvelle.

R. COMBES rappelle aux élus que les services d'E.D.F., situés à la zone des « Aspres » sont installés depuis 1988 sur un terrain de 7 817 m² vendu par la commune en 1984.

L'actuel propriétaire, la Société Foncière Immobilière et de Location (SOFILO), a mis ce bien en vente.

R. COMBES relève l'intérêt de l'emplacement et des bâtiments, ainsi que la possibilité de maintenir 8 agents d'E.D.F. sur SIGEAN.

Il propose de présenter une offre d'acquisition à 410 000 € (frais inclus).

J. MOURRUT précise que ce terrain avait été cédé à des conditions avantageuses pour éviter le départ d'E.D.F. à Port-La-Nouvelle.

R. COMBES indique que diverses utilisations peuvent être envisagées pour ce site.

S. LALLEMAND demande si E.D.F. resterait longtemps sur SIGEAN.

R. COMBES répond qu'il n'y a aucune assurance à ce jour. Il estime cependant que cette acquisition augmente le patrimoine communal.

Le conseil approuve ensuite à l'unanimité cette acquisition et autorise le Maire à entreprendre les démarches nécessaires.

XIV FONCIER : Acquisition gratuite parcelle AW N° 100 et 101 – Chemin du Recobre.

La C.C.C.M. a proposé la cession d'un terrain de 524 m² en bordure du chemin du Recobre. Cette cession permet de réserver une plateforme de voirie de 10 m de large.

J. MOURRUT demande si les pins plantés sur cette parcelle seront arrachés.

R. COMBES indique qu'ils ne seront pas touchés dans l'immédiat.

Le conseil accepte à l'unanimité l'acquisition de cette parcelle de la C.C.C.M..

XV ENVIRONNEMENT : Amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles / Soutien financier Agence de l'Eau.

J.P. CIRES rappelle la décision du conseil municipal du 16 décembre 2010 approuvant le programme d'actions pour l'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles.

A la demande de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, il propose que la commune s'engage à réaliser ces actions dans les deux ans qui suivent la décision de soutien financier.

J. MOURRUT signale l'herbe qui pousse au cimetière.

Le conseil approuve ensuite à l'unanimité la proposition d'engagement auprès de l'Agence de l'Eau.

XVI PERSONNEL COMMUNAL : Modification du tableau de l'effectif.

Le conseil approuve à l'unanimité la création d'un emploi de technicien territorial à compter du 25 avril 2011.

Des précisions sont fournies, à la demande de S. LALLEMAND, sur cette création qui concerne un agent déjà dans la collectivité.

**XVII INTERCOMMUNALITE : Avis sur mise en place d'un
Conseil de Développement commun Grand Narbonne / S.Y.C.O.T. /
Pays de la Narbonnaise / P.N.R. / C.C.C.M..**

R. MIAILHE présente le « Conseil de Développement du Territoire », commun aux structures suivantes :

- « Pays de la Narbonnaise »
- « Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne »
- « S.Y.C.O.T. »
- « Parc Naturel Régional de la Narbonnaise »
- « Communauté de Communes Corbières en Méditerranée ».

Ce conseil compte 296 membres mais des réflexions dignes d'intérêt y sont menées sur le développement du territoire.

Le conseil approuve ensuite à l'unanimité la mise en place de cette structure.

AFFAIRES DIVERSES

- J. MOURRUT demande à ce que le conseil émette un vœu afin de maintenir l'accès à la plage de la Vieille-Nouvelle.
R. MIAILHE rappelle que l'accès aux véhicules sur ce site est normalement interdit.
Des problèmes existent quant à la traversée de la zone portuaire mais un projet de parking serait à l'étude.
 - J. MOURRUT relève l'image dégradante de certains abords de la route départementale dans le périmètre du Parc Naturel Régional.
Il demande une intervention des délégués à ce sujet.
R. MIAILHE confirme que certaines personnes sont peu respectueuses de l'environnement.
 - J. MOURRUT demande des nouvelles du Plan Local d'Urbanisme.
G. PI fait part du courrier reçu dernièrement du Préfet de l'AUDE qui a émis un avis défavorable sur le projet en raison d'un certain nombre d'observations.
S. LALLEMAND demande des précisions et rappelle le nombre de fautes d'orthographe contenues dans ce document. Il demande si les remarques sont pertinentes.
G. PI cite deux problématiques difficiles à résoudre :
 - Le déplacement des campings situés en zone inondable.
 - L'émission de gaz à effet de serre.
- R. COMBES déplore que l'élaboration de ce P.L.U. connaisse un nouveau retard.

G. PI évoque le problème de la consommation d'espaces dans le projet de P.L.U.. Des explications complémentaires seront à présenter aux services de l'Etat.

Z. VIARD demande si le projet de Z.A.C. est compromis.

G. PI répond que l'étude de ce projet est menée en parallèle au P.L.U..

- M. CAMICCI rappelle que des crédits sont affectés à la formation des élus.

Il relève que des élus de la majorité ont bénéficié de ces crédits et demande que tous les élus soient informés.

R. MIAILHE estime que c'est à chaque élu de s'informer.

J. P. CIRES indique que le site internet de l'Association des Maires de France contient de nombreuses informations à ce sujet.

- R. COMBES remet ensuite à chaque responsable des deux groupes d'opposition les documents demandés par J. MOURRUT.

Il regrette l'absence de D. MILHAU qui par les propos tenus sur les travaux d'élargissement, rue Cap de Roc, a jeté la suspicion sur une honorable famille sigeanneise.

Fin à 20H30.